



Département de la Loire-Atlantique
CHAUMES EN RETZ
 Commune déléguée de CHÉMÉRÉ

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage

Eléments du paysage, immeubles, sites, secteurs à protéger, à mettre en valeur
 (article L.123-1-5-III-2° du Code de l'Urbanisme)

Echelle : 1 / 10000



Produit par le service mutualisé ingénierie territoriale sur les documents d'urbanisme

Arrêté le :	24/06/2008	Vue pour être annexé
Approuvé le :	18/02/2009	à la délibération du Conseil Municipal
Révision simplifiée n°1 le :	18/01/2011	en date du : 23/09/2025
Révision accérée n°1 le :	22/10/2013	
REVISION n°1 du P.L.U. :	2013	
Arrêté le :	03/11/2015	
Modification n°1 le :	06/02/2021	
Déclaration de projet n°1 le :	27/03/2021	
Modification n°2 le :	23/09/2025	

A+B
Urbanisme & Environnement